

## **Demande dérogatoire de réinscription en Doctorat à partir de la 5<sup>ème</sup> année**

**La décision finale n'appartient pas à l'Ecole Doctorale**

**La demande devra comporter les documents suivants :**

- ❖ Le courrier « Demande dérogatoire de réinscription en 5<sup>ème</sup> année » argumenté par la direction de thèse, qui précise notamment le financement jusqu'à la fin de la thèse, signé par toutes les parties concernées et visé par le directeur de l'unité de recherche
- ❖ L'avis argumenté de la Direction de l'ED, daté et signé
- ❖ L'avis du conseil des Ecoles Doctorales d'AMU, daté et signé

**Au regard de ces documents, le Vice-Président Recherche se prononcera sur la demande de réinscription.**